



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

Nouakchott le:: انواكشوط في:

Numéro:: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 105/CNCMP/2022
DU 18/11/2022

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 18/11/2022 à 10h 30min, sur convocation de Monsieur Ahmed Salem Abdellahi président par intérim.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

1°/- **Examen** d'un complément d'information concernant le projet de dossier de consultation simplifiée relatif aux travaux de réalisation d'un château d'eau à Savenni chef-lieu de la commune. **Réf. lettre n°431/CPMP/MHA reçue le 17 Septembre 2022.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ce dossier.

2°/- Examen d'un complément d'information concernant le projet de dossier de consultation simplifiée relatif aux travaux de réalisation d'une AEP sur un forage existant dans la localité d'Ain Esselam relevant de la commune de Boutilimit. **Réf. lettre n°430/CPMP/MHA reçue le 17 Septembre 2022.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ce dossier.

3°/- Examen du PPM actualisé pour l'année 2022/ UGPRD, Réf: Lettre N°0000432 du 18/11/2022/CPMP/MHA, reçue le 18/11/2022.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2022.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (CPMP/MCIAT)

1°/- Examen des projets de marchés passés par entente relatifs à l'acquisition de 4971 tonnes de riz blanc mauritanien; Réf. : lettre n°348 /CPMP/CAAM/P reçue 17 novembre 2022.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CAAM approuvant lesdits projets de marchés par entente directe comme suit :

- Le projet de marché par entente directe en quatre lots distincts pour l'acquisition de 1433 tonnes de riz blanc conclu avec TEDAMOUNE pour un montant de 40.124.000 MRU avec un délai d'exécution de 8 mois:

- Lot 1 : 334 tonnes de riz blanc à livrer du 15/11/2022 au 20/12/2022 ;
- Lot 2 : 334 tonnes de riz blanc à livrer du 15/02/2023 au 15/03/2023 ;
- Lot 3 : 334 tonnes de riz blanc à livrer du 15/04/2023 au 20/05/2023 ;
- Lot 4 : 334 tonnes de riz blanc à livrer du 15/06/2023 au 15/07/2023 ;

- Le projet de marché par entente directe en quatre lots distincts pour l'acquisition de 1258 tonnes de riz blanc conclu avec AFTOUT SAHLI pour un montant de 35.224.000 MRU avec un délai d'exécution de 8 mois:

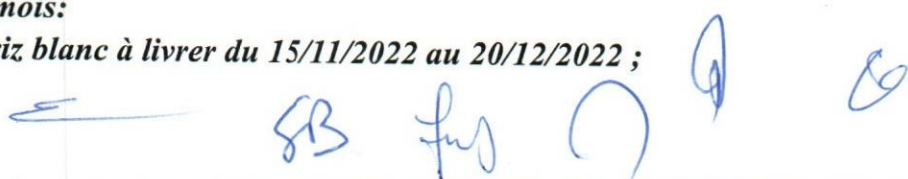
- Lot 1 : 200 tonnes de riz blanc à livrer du 15/11/2022 au 20/12/2022 ;
- Lot 2 : 200 tonnes de riz blanc à livrer du 15/02/2023 au 15/03/2023 ;
- Lot 3 : 250 tonnes de riz blanc à livrer du 15/04/2023 au 20/05/2023 ;
- Lot 4 : 608 tonnes de riz blanc à livrer du 15/06/2023 au 15/07/2023 ;

- Le projet de marché par entente directe en quatre lots distincts pour l'acquisition de 2024 tonnes de riz blanc conclu avec GIE MSA pour un montant de 56.672.000 MRU avec un délai d'exécution de 8 mois:

- Lot 1 : 472 tonnes de riz blanc à livrer du 15/11/2022 au 20/12/2022 ;
- Lot 2 : 607 tonnes de riz blanc à livrer du 15/02/2023 au 15/03/2023 ;
- Lot 3 : 472 tonnes de riz blanc à livrer du 15/04/2023 au 20/05/2023 ;
- Lot 4 : 472 tonnes de riz blanc à livrer du 15/06/2023 au 15/07/2023 ;

- Le projet de marché par entente directe en trois lots distincts pour l'acquisition de 256 tonnes de riz blanc conclu avec EL MEIMOUNE pour un montant de 7.168.000 MRU avec un délai d'exécution de 8 mois:

- Lot 1 : 100 tonnes de riz blanc à livrer du 15/11/2022 au 20/12/2022 ;



- Lot 2 : 56 tonnes de riz blanc à livrer du 15/02/2023 au 15/03/2023 ;
- Lot 3 : 100 tonnes de riz blanc à livrer du 15/04/2023 au 20/05/2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC).

1°/- Examen d'une consultation simplifiée relative à l'acquisition de matériel informatique et mobilier de bureau au profit de la DGCT Réf.: lettre n°158/CPMP/MIDEC reçue le 16 Novembre 2022.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier de consultation simplifiée et autorisant son lancement.

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN).

1°/- Examen d'un projet de contrat relatif à l'Assistance, Appui et Conseils à la DGCT pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et du Développement Local (SNDDL). Réf.: lettre n°37/CPMP/MOUDOUN reçue le 16 Novembre 2022.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN attribuant ledit marché au soumissionnaire BUMEC Sarl/DeGSta/I2D pour un montant de 25 816 600 MRU HT avec un crédit d'impôt de 4 130 656 MRU et un délai de 3 ans sous-réserve de fournir le PV de négociation.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET).

1°/- Examen du PPM actualisé pour l'année 2022/ANAC, Réf: Lettre N°000169 du 15/11/2022/CPMP/MET, reçue le 15/11/2022.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2022.

Commission Electorale Nationale Independante (CENI).

1°/- Examen du PPM pour l'année 2022/CENI, Réf: Lettre N°041 du 17/11/2022/CPMP/CENI, reçue le 17/11/2022.

Décision: Approuvé

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including a large arrow pointing left, and several sets of initials and marks.

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CENI approuvant ledit PPM pour l'année 2022.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Ahmed Salem Abdellahi



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP